

CONTRÔLE SUR PIECES DE L'EHPAD LOUIS GAUTIER

Avril-2024

TABLEAU DE SYNTHESE DES PRESCRIPTIONS ET DES RECOMMANDATIONS DÉFINITIVES

SYNTHESE DES PRESCRIPTIONS ET RECOMMANDATIONS

| Ecart/ Remarques | Gouvernance/ RH/ GDR | N° Prescription/ Recommandation | Contenu | Délai mise en œuvre | Eléments de preuve à fournir |
|----------------------|-------------------------|------------------------------------|---|------------------------|---|
| Ecart_01 | 1 - Gouvernance | Prescription_01 | Elaborer un projet d'établissement afin de se mettre en conformité avec l'article L311-8 du CASF. | 12 mois | Projet d'établissement |
| Ecart_02 et Ecart_03 | 1 - Gouvernance | Prescription_02 | Veiller à respecter les dispositions réglementaires (article D311-5 du CASF et D311-16 CASF) en matière de composition du conseil de la vie sociale et de fréquence de réunion | 12 mois | Décision instituant le CVS Relevés de conclusion du conseil de la vie sociale. |
| Ecart_05, 06 et 07 | 1 - Gouvernance | Prescription_05 | Afin de se mettre en conformité avec la règlementation : - Actualiser le règlement de fonctionnement (article R311-33 du CASF) , - Le soumettre aux instances représentatives du personnel et au CVS (article R311-33 du CASF) ; - Le revoir et le compléter avec les mesures à prendre en cas d'urgence ou de situations exceptionnelles (article R311-35 du CASF). | 6 mois | Règlement de fonctionnement |
| Ecart_08 | 1 - Gouvernance | Prescription_06 | Rechercher un médecin coordonnateur afin de respecter la réglementation (article D312-156 du CASF). | 12 mois | Publication d'une offre de recrutement d'un médecin coordonnateur |
| Remarque_01 | 1 - Gouvernance | Recommandation_01 | Elaborer un document précisant les délégations accordées à la directrice | | |
| Remarques_02 et 04 | 1 - Gouvernance | Recommandation_02 | Elaborer une fiche de poste nominative, datée et signée pour la directrice et l'IDEC afin de formaliser clairement les missions de celles-ci. | | |

| | | | | | |
|-------------|-------------------------|--------------------------|--|--|--|
| Remarque_03 | 1 - Gouvernance | Recommandation_03 | Organiser de manière efficiente la bonne diffusion et la mise en œuvre des décisions prises par la direction auprès du personnel dans le respect des recommandations de bonnes pratiques de l'ANESM/HAS « La bientraitance : définitions et repères pour la mise en œuvre – juillet 2008 ». | | |
| Remarque_05 | 1 - Gouvernance | Recommandation_04 | Engager l'IDE positionnée sur des missions d'IDEC dans un parcours de formation requis à ses fonctions. | | |
| Remarque_06 | 2 -Ressources Humaines | Recommandation_05 | Mettre en place un compagnonnage pour les nouveaux arrivants. | | |
| Remarque_07 | 2 -Ressources Humaines | Recommandation_06 | Intégrer au plan de continuité de l'activité les modalités concrètes d'un fonctionnement en mode dégradé par une priorisation graduée des missions pour l'ensemble des fonctions selon les ressources disponibles. | | |
| Remarque_08 | 3 - Gestion des risques | Recommandation_07 | Formaliser une procédure prévoyant les modalités d'information aux personnels sur l'obligation de signalement. | | |
| Remarque_09 | 3 - Gestion des risques | Recommandation_08 | Intégrer pleinement le dispositif de recueil, de traitement et d'analyse des réclamations des résidents et des familles à la politique de gestion de la qualité et des risques de l'établissement, en prenant en compte les recommandations de bonnes pratiques de l'ANESM/HAS. | | |
| Remarque_10 | 3 - Gestion des risques | Recommandation_09 | Mettre en place au sein de l'établissement une formation spécifique portant sur la thématique de la maltraitance et associant professionnels de l'établissement, bénévoles et intervenants libéraux en prenant en compte les recommandations de bonnes pratiques de l'ANESM/HAS « Mission du responsable d'établissement et rôle de l'encadrement dans la prévention et la lutte contre la maltraitance - Décembre 2008 ». | | |
| Remarque_11 | 3 - Gestion des risques | Recommandation_10 | Formaliser le dispositif d'analyse des pratiques professionnelles au sein de l'établissement dans le respect des recommandations de bonnes pratiques professionnelles de l'ANESM/HAS. | | |